

Atlas scolaire (écho des Chambres fédérales)

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 7

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

b) Les amener à représenter convenablement tel ou tel objet.

En publiant ces lignes, je n'ai pas eu l'intention de donner un modèle, mais j'ai voulu simplement provoquer une plume compétente à nous montrer une méthode plus simple si c'est possible.

Fl. R.

ATLAS SCOLAIRE

(Echo des Chambres fédérales)

Berne, le 21 mars 1906.

On a pu lire aujourd'hui, comme dernier tractandum prévu au *Tagesordnung* du Conseil national : « Atlas scolaire. Subvention ». Ce sujet avait, le 18 décembre dernier, fait l'objet des délibérations du Conseil des Etats où M. Python, directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg, avait présenté le rapport de la Commission. Aujourd'hui, au National, c'est M. Gobat, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, qui a rapporté.

La requête adressée par la conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, tendant à obtenir de la Confédération un subside de 100 000 francs pour l'élaboration et la publication d'un atlas destiné à nos écoles, faisait ressortir une lacune : le manque d'un atlas répondant aux besoins des écoles suisses. Cette lacune se remarque surtout dans les écoles moyennes (gymnases, écoles industrielles, secondaires ou professionnelles, écoles de commerce, technicums, écoles normales, écoles supérieures de jeunes filles, etc.) Ces établissements sont obligés de recourir à des manuels de l'étranger, qui, sans répondre aux besoins de notre pays, sont relativement chers.

Le manuel-atlas du professeur W. Rosier et l'atlas du Dr Wettstein ont rendu des services dans l'enseignement de la géographie ; mais ils ne sont pas introduits dans toutes les classes, et l'ouvrage de M. le Dr Wettstein, en particulier, n'est plus assez récent.

Il y a bientôt dix ans que la conférence des Directeurs cantonaux s'occupa de cette question pour la première fois. Dans une séance tenue à Fribourg en 1898, elle confiait à une commission de pédagogues et de spécialistes le mandat d'étudier avec plus de détails cette question dont la solution s'imposait pour le bien de l'enseignement.

Des tractations avec l'établissement cartographique J Schlumpf à Winterthour, aboutirent en 1902, à la conclusion d'un contrat prévoyant une première édition de 20 000 exemplaires en allemand et de 8000 en français, travail pour lequel l'entrepreneur recevra la somme de 172 200 francs.

« L'ouvrage cartographique, dit le message du Conseil fédéral, qui doit servir de manuel dans les établissements suisses d'instruction supérieure (écoles normales, gymnases, écoles industrielles et éventuellement aussi universités) est exécuté d'après le plan général suivant :

« Pour utiliser complètement les feuillets des cartes principales, on en a partout employé le verso pour l'impression des cartes secondaires. Deux cartes, l'une physique et l'autre politique, seront tirées pour chacune des parties du monde, ainsi que pour la Suisse, (à l'échelle 1 : 1 000 000), l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il y aura, en outre, une carte géologique pour la Suisse (1 : 2 500 000). Les cartes secondaires sont réservées aux autres branches de l'enseignement géographique : hydrographie, densité de la population, commerce, industrie, représentation des régions importantes de certains pays, plans de ville, etc. » Les notions sur la lecture des cartes comprendront 7 pages ; sur la Suisse (cartes physique, politique, géologique, région des Alpes, Jura à chaînons, Jura à plateaux, molasse horizontale, molasse disloquée, Alpes de calcaire, Alpes de gneiss, température moyenne en janvier et en juillet, chutes de pluie, surfaces cultivées et forêts, industries et mines, langues, religion, population), 18 pages ; sur les pays étrangers, 95 pages ; enfin sur les mappemondes et les corps célestes, 6 pages.

Comme nous l'avons déjà dit, le nouvel atlas est spécialement destiné aux établissements d'instruction secondaire et supérieure. Mais on a compris, en haut lieu, qu'il n'était pas bon que la nouvelle et belle carte murale de la Suisse restât seule, même dans les écoles primaires rurales ; on a voulu lui donner un complément : ce sera le petit atlas ou abrégé du premier. Cet abrégé contiendra un nombre de cartes plus restreint ; et, grâce à la subvention votée par les Chambres, il pourra être livré d'emblée à un prix modique. L'abrégé sera en quelque sorte le livre de l'élève ; l'atlas complet servira de livre du maître.

Au 1^{er} janvier prochain il en aura déjà paru au moins 6000 exemplaires allemands et 3000 français.

Il faut savoir gré aux autorités fédérales du subside qu'elles ont alloué à l'atlas scolaire ; c'est un don au profit de la jeunesse suisse qui bénéficiera directement de cette faveur.

R. CHASSOT,
sténographe aux Chambres fédérales.

Le service militaire et les instituteurs

Dans son résumé de la conférence de M. A. Techtermann, colonel commandant de corps, le rapport du Comité de la Société fribourgeoise des officiers dit ceci :

« On se lamente sur la difficulté de recruter les cadres de notre armée. Or, on dispense sans raison les instituteurs qui pourraient fournir d'excellents sous-officiers et même des officiers. Les régents seront tenus au service militaire de la même manière que tous les autres citoyens, d'après le projet du département, et à juste titre. Ils ne demandent pas cette